



Mairie de Larnaud



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 février (4 février 2025), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2025
Présent(e)s : BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, TACCHINI Olivia, VERNET Corinne
Absent : LAUBEPIN Ivan.
Excusés : BLONDEAU-BOZON Sophie, GORSE Cyril, NAUDIN Martine
Secrétaire de séance : MARTY Paule
Nombre de conseillers :
Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 10

ORDRE DU JOUR

Demande d'ajout d'un point à l'ordre concernant un projet de RPI entre Larnaud et Villevieux
Pour : unanimité
Approbation du précédent compte-rendu en date du 10 décembre 2024
Pour : unanimité

Affaires Générales

- 1)** Intervention de la CAF : M. TORRES David, Directeur et Mme MIDOL Sonia, conseillère technique territoriale, viendront nous exposer les différents modes de gestion possibles, leurs avantages et inconvénients, et la participation financière possible de la CAF.

M. TORRES commence par prendre la parole afin de replacer les choses dans leur contexte. La CAF se veut aide à la décision pour porter les politiques publiques en direction de la petite enfance.

Nous nous sommes rencontrés une première fois en août sur site pour se projeter dans l'espace et discuter ensemble des possibilités de financement en fonction des modes de fonctionnement.

La CAF a sollicité de son côté la mission SPPE (service public de la Petite Enfance) afin de savoir si, selon ses critères, le projet était viable.

Une deuxième rencontre a eu lieu le 17 janvier 2025, en Préfecture, à l'initiative de la secrétaire générale pour faire une restitution des résultats de cette étude et les projections financières issue de la « moulinette » budgétaire des nouvelles aides CAF à l'investissement.

Mme MIDOL projette à l'assemblée les calculs établis à partir du dossier de Larnaud.

Dans un deuxième temps, nous pourrions également solliciter la CAF, au niveau local, pour du financement de matériel.



Mairie de Larnaud



La convention d'investissement engage la commune à maintenir le service pendant 15 ans (faute de quoi la CAF serait susceptible de nous demander le remboursement de l'intégralité de la subvention reçue...).

Les projections sont celles à l'instant T. Jusqu'en 2026 les financements en PSU sont amenés à progresser, probablement au-delà même des montants actuels, même s'il est encore impossible de dire dans quelle mesure.

Il est intéressant aussi de voir pour commercialiser des berceaux aux communes alentours (au forfait ou au réel), ou des heures par le biais d'une convention.

Mme MIDOL passe ensuite aux projections de frais de fonctionnement et de simulation du reste à charge communal selon différents scénarios et explique aux élus les différents leviers à actionner pour optimiser le système et la participation de la CAF.

Ayant entendu l'exposé de la CAF est amené à se prononcer pour le mode de financement PAJE ou PSU

PSU : unanimité

- 2) Micro-crèche – Délibération modifiant le plan de financement et demandant des subventions
- Compte-tenu des la décision prise par l'assemblée sur le mode de fonctionnement de la future crèche (mode PSU), il convient de modifier le plan de financement du projet en y intégrant les financement CAF ainsi qu'un éventuel bonus de 42.000 euros si la rénovation obtient le label Effinergie. Il est proposé au conseil de modifier le plan de financement comme suit :

<i>Poste</i>	<i>Dépenses HT</i>	<i>Recettes</i>
Maitrise d'œuvre	98 316,00 €	
Phase travaux	914 475,55 €	
Frais Annexes	27 525.84 €	
DETR 30 %		312 095,22 €
CAF		216 000,00 €
CAF si label Effinergie		42 000,00 €
Effilogis – Etude		19.747,26 €
Effilogis Phase Travaux		120 000,00 €
Sur Micro-Crèche		
Département – Rénovation		30.000,00 €
Habitat Public		
Commune Autofinancement		300 474,91 €
Total	1 040 317,39 €	1 040 317,99 €

Pour : unanimité

- 3) Micro-crèche – Délibération modifiant le montant des loyers de la micro-crèche
- Compte-tenu des projections financières de la CAF, et afin d'optimiser au maximum le montage financier du projet, il est nécessaire de modifier le montant du loyer de la future crèche. Il est proposé à l'assemblée de le fixer à 1000 € mensuels (contre 750 € initialement prévus)

Pour : unanimité

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



- 4) Micro-crèche : validation du devis pour l'obtention de la certification « Effinergie »
Dans le montage financier prévu par la CAF, il est prévu un « bonus » de 42.000 de subvention si le projet obtient le label « Effinergie ».
Pour cela, il convient de faire appel à un organisme certificateur. Un devis a été demandé à Prestaterra. Celui-ci se monte à 3850 euros HT.
Consulté par M. le Maire, le cabinet Cartallier indique que le projet devrait pouvoir obtenir ce label relativement aisément. Il est donc proposé à l'assemblée de valider le devis de Prestaterra.

Pour : unanimité

- 5) Remboursement de menus frais à un élu
Le 13 janvier dernier la commune a accueilli une réunion délocalisée de la Communauté Communes. Mme MARTY a dû avancer l'achat de galettes pour cette réunion car le commerçant auprès duquel elle s'était rendue ne faisait pas de règlement sur facture. Il convient donc aujourd'hui de procéder au remboursement des sommes engagées, soit 70.02 euros. Cette somme sera imputée à l'article 6234 « réceptions »

Pour : unanimité

- 6) SICOPAL : Adhésion de la commune de MOIRON
Suite à la demande d'adhésion de la Commune de Moiron au Syndicat Mixte ouvert pour la gestion de la Cuisine Centrale,
Considérant la délibération 15/2024 du 11 décembre 2024 du Conseil Syndical du SMO pour la gestion de la Cuisine Centrale – SICOPAL
Considérant que les membres du syndicat disposent de 3 mois pour se prononcer sur l'admission de ces nouveaux membres,
Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'adhésion de la commune de MOIRON.

Pour : unanimité

- 7) Division d'une parcelle en vue d'une vente d'une parcelle ZA des Foulletons
Le Maire informe les élus qu'il est saisi d'une demande d'achat de terrain communal, en date du 11 décembre 2024, par M. PERRETTE David, représentant de la SCI GALLET-PERRETTE, sise 34 Rue de la Malatière 39140 LARNAUD.
La demande concerne 2200 m² à prendre sur la parcelle ZI 209 d'une surface totale de 3 804m² ;

Il est proposé à l'assemblée :

- De céder à la SCI GALLET-PERRETTE, représentée par M. PERRETTE David, 2200 m² à prendre sur la parcelle ZI 209 au lieu-dit : la Mare au Loup.
- De fixer le prix à 10 € net le m²
- De préciser que les frais de bornage sont inclus dans le prix fixé MAIS que les frais de notaire seront intégralement pris en charge par l'acheteur.
- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir qui sera établi par le notaire désigné par M. PERRETTE David.

Pour : unanimité

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Urbanisme

8) Point sur les dossiers en cours

M. le Maire fait le point sur les dossiers en cours ou accepté depuis le dernier conseil :

Déclaration Préalable	Vélux – façade	Accepté	PETIOT Charly
Déclaration Préalable	Ouverture de porte	Accepté	TACCHINI Olivia
Déclaration Préalable	Cabane	En cours	Non communicable
Déclaration Préalable	Piscine enterrée	Accepté	DEBAIL Teddy
Déclaration Préalable	Panneaux Photovoltaïques	En cours	Non communicable
Permis de construire	Silos à pulvérulents	Accepté	GCP

- 9) Attribution de marché : Rénovation du bâtiment SIMONET en Micro-Crèche et 3 logements.
Suite aux différentes discussions concernant le projet de micro-crèche, M. le propose de signer les actes d'engagement pour les premiers lots afin de pouvoir débiter les travaux au plus vite.

Pour : **unanimité**

Bâtiments

10) Point à date, travaux Salle des fêtes et logement de la Poste

M. le Maire présente aux élus le bilan financier de ces 2 opérations et indique que le T2 situé au 1^{er} étage du bâtiment de l'ancienne Poste est prêt à être reloué. Une annonce sera mise sur Panneau Pocket et le bon coin.

Communication

11) Larnaudien 2025

Le journal est parti ce jour chez l'imprimeur. Il sera distribué prochainement avec le bulletin de la CCBHS.

Lien Social

12) Opération Nature Propre 2025

Fixée au 15 mars 2025 entre 09h00 et 11h00.

Le SICTOM interviendra ensuite pour une animation de sensibilisation au tri.

Un composteur sera offert sous le préau de l'école primaire en fin de matinée.

Les cannettes métalliques devront être mises à part pour l'association KNet Partage. Elles iront chez Bourgogne recyclage et l'association conservera le prix de la vente.

13) Retour sur les diverses réunions

COPIL Voie verte :

Une réunion s'est tenue au département pour la présentation du projet définitif.

Un aménagement du carrefour rue de la Gare et RD 470 est projeté à l'assemblée. Celui-ci se limite exclusivement à l'aménagement du carrefour. Rien d'autre n'est prévu dans la traversée de la commune.

Le projet est estimé à 400.000 € (dont la moitié pour le carrefour), sachant que la charge est à partager entre le département et la CCBHS.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Il a été demandé au Département de prendre en charge l'ingénierie et de chiffrer une voie centrale banalisée.
Il est envisagé de commencer les travaux à la fin de l'été, et le reste des travaux du carrefour en 2026.

Commission Jeunes

Les enfants sont très intéressés et présents.
Ils souhaitent fleurir le centre village. Peut-être faire appel aux dons pour obtenir des rejets de plantes / arbustes. Peut-être à l'occasion de la journée « Nature Propre » ?

1001 forêts :

Le projet était un peu à l'arrêt mais reprend vie petit à petit. Il faudrait un nouveau correspondant pour l'école au sein du conseil. Ghislain Rousset, en charge de la commission bois, semble tout désigné pour poursuivre cette mission.

Nouvel agent :

M. PICARD Nicolas est arrivé depuis janvier.
A ce jour il donne toute satisfaction. Il a rénové l'appartement F2 de la poste.

Eclairage Parking :

Des incivilités ont été constatées depuis la mise en place de l'éclairage du parking.
Des jeunes se réunissent sur le parking et manquent de respect aux riverains.
Il est précisé cet éclairage n'a pas vocation à rester allumé toute la nuit et devrait être mis sur détecteur de mouvement pour ne s'éclairer qu'au moment du passage des personnes.
En attendant, le réglage de l'horloge astronomique sera revu pour s'éteindre plus tôt.
Une convocation des parents et des jeunes impliqués sera organisée

AG des « Amis des Foulletons »

Il manque un peu de jeunesse et il pourrait être intéressant de se rapprocher de la commission des jeunes.

14) Questions diverses : Aucun point n'est soulevé.

15) RPI

Un travail a commencé avec la commune de Villevieux et les délégués des parents d'élèves des 2 communes. Un sondage a été réalisé auprès des familles.
106 questionnaires distribués. 92 votants. 55 pour / 33 contre

Un rendez-vous était programmé le 4 février 2025 avec l'inspection d'académie.
Les communes doivent délibérer avant le 15 février pour ou contre le projet de création de RPI. Une autre délibération interviendra par la suite afin de se prononcer définitivement sur la mise en place définitive.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Il convient maintenant de mettre en place, avant mi-mars, une trame organisationnelle.
Pour cela il faudra réunir les parents des différentes classes afin de leur expliquer plus en détail la démarche.

Pour : unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

La secrétaire, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT